

# Qui se partagera la gâteau du paiement par mobile ?

Demain, le paiement par téléphone mobile devrait devenir la norme. D'ailleurs, les premières expériences à grande échelle se multiplient en France (lire nos articles). Mais comment les acteurs vont-ils s'organiser ? Rendu public le 22 avril, un livre blanc analyse les différentes possibilités. L'analyse émane de deux sociétés, Cepheid Consulting, cabinet de conseil en stratégie dans les usages télécom et Equinox Consulting, spécialisé lui dans le conseil en management dans le secteur des banques et institutions financières. Un constat, tout d'abord, notent les experts : début 2007, 52 millions de Français disposent d'un téléphone mobile et 12 millions de foyers sont abonnés à l'Adsl. Cette même année, les e-commerçants français ont enregistré 146 millions de transactions. Les moyens de paiement évoluent, pour suivre le développement de l'économie numérique. Et les institutions financières voient leur prédominance bousculée, notamment par les nouvelles applications basées sur la technologie NFC (sans contact). Aujourd'hui, 80% des transactions utilisent la carte bancaire. Néanmoins, d'autres solutions existent. Le paiement pour compte de tiers, par exemple, permet à un acteur d'imputer sur les factures de ses clients les achats, dans la limite d'un montant prédéfini, par ces derniers, chez des tiers ayant passé un accord préalable. C'est le modèle adopté par les opérateurs mobiles. **Opérateurs en première ligne** Des start-up ont adapté ces modèles sur les téléphones mobiles, permettant l'ordre de paiement via sms. C'est le cas de Textpayme ou Mobilelime aux Etats-Unis, par exemple. D'autres comme Obopay propose une application stockée sur le portable, qui permet de consulter son solde, ou encore d'envoyer de l'argent à un autre utilisateur, ainsi qu'une carte de paiement physique Mastercard prépayée qui permet de régler des achats chez les commerçants. Seul souci : atteindre la masse critique d'utilisateur, et gagner la confiance des clients. Mais, constatent les analystes, les opérateurs télécom, favorisés par leur rôle d'intermédiaire, ont pris position, d'autant que ils avaient acquis une certaine expérience dans le domaine des paiements, comme France Télécom, avec le minitel. L'opérateur y prenait en charge les sommes payées par les utilisateurs pour l'utilisation des numéros spéciaux, ainsi que la sécurisation de la saisie et du transport des données bancaires sur le réseau. Et ce mode de facturation pour compte de tiers s'est répandu avec les FAI. Leurs plateformes utilisent toutes une solution de micro-paiement de France Telecom, à qui les opérateurs transfèrent la facturation, sous réserve d'une commission. En 2010, le Sepa (single euro payment area), pourrait lever les contraintes légales qui encadrent pour l'instant la facturation pour compte de tiers. **Techno à jour, organisation à voir** Coté technologies, Bluetooth permet le transfert de fichiers ou la connexion à internet. La technologie NFC (near field communication) combine l'identification sans contact et les technologies d'interconnexion pour échanger des données entre une puce et un terminal compatible, distants de quelques centimètres. Un consortium, NFC forum, a été créé en 2004 pour promouvoir le standard. Nokia et Samsung en font partie. La solution permet d'émettre des titres de transport sur un réseau, des cartes d'accès à des bâtiments, de paiement, et de fidélité. Aujourd'hui, les banques ont le choix entre différentes solutions pour proposer des services sur mobile. En Hollande, Rabobank a choisi d'intégrer totalement la démarche, en devenant opérateur mobile virtuel, et en proposant une offre de téléphonie mobile à bas coût. Les établissements peuvent également proposer des moyens de paiement classiques, via un réseau de distribution étendu, ce qui permet des opérations de co-marketing avec les

opérateurs. Ou encore, d'autoriser la distribution de ces mêmes moyens de paiement par les opérateurs. Dernière possibilité : développer une solution commune de paiement mobile sans contact qui deviendrait un standard, dans le cadre de Sepa. Bref, opérateurs et banques ont chacun leur valeur ajoutée et leurs forces à faire valoir. Mais de nombreuses questions subsistent : Qui prend la responsabilité du processus de la fabrication de la carte SIM, et la gestion du client ? Qui endosse les risques ? L'intégration de la fonction de paiement dans la carte SIM les accroît-il ou les diminue-t-elle ? les banques sont-elles prêtes à partager le montant des commissions sur transactions ? Quel niveau de sécurité exigera la banque de France pour autoriser la mise sur le marché de nouveaux moyens de paiement ? De toute façon, conclut l'étude, l'application bancaire intégrée dans le terminal mobile n'est pas pour cette année. Pour l'instant, il n'existe pas de gammes de terminaux mobiles compatibles NFC, sinon dans un cadre expérimental. Une fois ces terminaux produits, il faut attendre le temps de pénétration du marché, qui, pour la France, ne pourra être envisagé à 100% qu'en 2013. Sans parler des terminaux de paiement sans contact à déployer chez les commerçants. Un délai qui laissera le temps aux acteurs du marché de répondre à ces questions.